

# Agriculture - Forêt - Remembrement

## Documents à conserver

Désignation des documents	Observations
Agriculture	
Statistiques et recensements agricoles.	
Récoltes et stocks de vin : déclaration, récapitulatif annuel des déclarations.	
Calamités agricoles.	
Forêt	
Aménagement forestier : procès-verbaux d'aménagement et de révision, plan, arrêté de soumission au régime forestier.	
Entretien : convention avec l'Office national des forêts.	
Affouage : procès-verbaux de délivrance de la coupe affouagère et permis d'exploiter, arrêtés d'exploitation, rôles d'affouage, marchés de bûcheron.	
Remembrement	
Dossier d'élaboration et de suivi des opérations.	
Atlas.	
État de sections.	
Procès-verbal des opérations.	
Association foncière : registre des délibérations, dossier de travaux connexes au remembrement.	<b>Attention</b> : pour les documents budgétaires, voir le tableau de gestion consacré aux <b>Finances</b> .

## Documents éliminables

Attention : aucune élimination ne peut être réalisée sans le visa de la directrice des Archives départementales du Doubs (voir [Tri et élimination des archives](#)).

Désignation des documents	Délai pendant lequel le document doit être conservé	Observations
Agriculture		
Primes : copies des demandes.	5 ans	
Carburant agricole : demandes de détaxe.	5 ans	
Sinistres : déclarations individuelles.	5 ans	
Forêt		
Coupe de bois dans les forêts : adjudications, notifications.	10 ans	